



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du lundi 25 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Étaient présents : BASSEUIL Roland, Frédéric BUTTET, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, GROUILLER Sébastien, JONON Corinne, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire, RENAUX Cécile

Étaient absents excusés : BRESCIANI Pascal, ayant donné pouvoir à BASSEUIL Roland

DESBROSSES Dominique

Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile

Secrétaire Générale de Mairie : BONNETAIN Ingrid

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 11

Date de convocation : 19/11/2024

OBJET : DELIBERATION

Relative à la signature d'une promesse de bail emphytéotique pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur le terrain « Le Fromentale ».

Le Maire informe le conseil municipal que pour que ce projet puisse avancer, il faut que la promesse de bail soit signée au préalable. Cette promesse est sous condition suspensive, c'est-à-dire que si les autorisations nécessaires ne sont pas accordées à l'issue des études, le bail définitif ne pourra pas être signé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 2 voix pour (Jean-Luc CHANUT et Christian LABOURET), 1 abstention (Pascal BRESCIANI par pouvoir donné à Roland BASSEUIL) et 9 voix contre (Frédéric BUTTET, Cécile RENAUX, Michelle CORRE, Lucas LAROCHE, Roland BASSEUIL, Sébastien GROUILLER, Corinne JONON, Claire MARTIN, Cécile LAMBOROT, d'abandonner le projet.

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 25 novembre 2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.



Le Maire,
Jean-Luc CHANUT